

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 16 mai 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 20 janvier 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 20 janvier 2012

NOR D E F F 1 2 0 1 9 5 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2008 (JO n° 21 du 25 janvier 2008 ; texte n° 34 ; signalé au BOC 9/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 24 du 28 janvier 2012, texte n° 1 ; signalé au BOC 22/2012.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2008 modifié portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs ;

Vu la décision du 5 avril 2011 modifiée portant délégation de signature (direction des affaires financières),

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1er. de l'arrêté du 18 janvier 2008 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE D'AVANCE.	MONTANT DE L'AVANCE (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT DE LA RÉGIE.
Remplacer :		
Établissement du service national, site de Nancy	107 000	Le directeur du commissariat de l'armée de terre de Strasbourg (Bas-Rhin)
Par :		
Établissement du service national, site de Nancy	107 000	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)
Remplacer :		
Établissement du service national Nord-Est, site de Valenciennes	75 000	Le directeur du commissariat de l'armée de terre de Châlons-en-Champagne (Marne)
Par :		
Établissement du service national Nord-Est, site de Valenciennes	75 000	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)

Art. 2. Le directeur du service national est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.